

**ASSOCIATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS
PROMOTION FORMATION DEVELOPPEMENT
ANRPFD**

<http://www.sciencesfrance.fr/>

Conseils sur le Droit à l'Antenne pour l'installation de mâts et d'antennes de Stations Radioamateurs et Ecouteur-SWL

Les conditions réglementaires du droit à l'antenne deviennent très difficiles à appliquer aujourd'hui. Avant de choisir un nouveau QRA que ce soit pour la location ou devenir propriétaire vous devez consulter l'ANRPFD car les possibilités spécifiques réglementaires d'installation d'une station radioamateur ont de nombreuses contraintes locales et nationales.

Notre service du Droit à l'Antenne de l'ANRPFD peut vous guider avant, pour préparer et créer un dossier complet pour la réussite de votre projet.

Que vous soyez:

- Locataire
- Propriétaire
- Copropriétaire
- En habitation collective
- En habitation individuelle
- A la ville
- Dans un village
- En zone rurale (à la Campagne)

Quels sont vos interlocuteurs probables:

- Propriétaire (pour les locataires)
- Syndic
- Maire
- Architecte des Bâtiments de France

Votre Station:

- Installation d'une station Radioamateur (installation Interdite dans certaines Zones communales)
- Installation de Mâts et Antennes

Diverses Lois (2), Décrets (2), Code de l'urbanisme (6 Articles), Code du Patrimoine, CEM (Compatibilité Electromagnétique) avec les limites d'expositions des personnes.

L'ANRPFD a aidé à la réussite de 24 dossiers avec succès sur le plan local et national. Notre expérience n'est plus à contester vu le nombre de dossiers traités.

Nous pouvons vous aidez:

- Création et vérification du Dossier d'installation (avant dépôt et après pour complément éventuel)
- Conseils pour intervention auprès des Mairies et des Syndics
- Conseils et vérifications de vos dossiers avant les tribunaux
- Etc.....

Nous contacter via notre portail ANRPFD <http://www.sciencesfrance.fr/Nouscontacter.php>

PS : Conseils du Droit à l'Antenne gratuits pour les adhérents ANRPFD.